

rité dans l'inscription du premier bill d'intérêt privé mais non dans celle du second. Je n'ai rien entendu dire ni rien appris, qui me porterait à croire qu'il en soit ainsi. J'aimerais donc proposer l'amendement suivant à la motion du député d'High-Park:

Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et que ce qui suit soit ajouté:

«le Bill S-15 soit rayé du *Feuilleton* et de l'*Ordre du jour* d'aujourd'hui, tout comme la mention qui paraît dans les Procès-verbaux relativement au Bill S-15.»

Je suppose que je serai appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge).

M. Herridge: Sûrement pas. Je m'oppose à cet amendement et à toute cette tempête dans un verre d'eau.

M. Peters: Je serai donc appuyé par le député de Sudbury (M. Germa). L'objet de la motion est de dégager de toute responsabilité et de préserver contre toute critique les services du greffier, que je crois irréprochables. Dans la confusion du dernier jour, ces fonctionnaires ont probablement accepté les ordres tels qu'ils les ont reçus de l'autre endroit. Seuls seraient donc à blâmer les gens de l'autre endroit. En radiant cette inscription présentement, nous enlèverons à quiconque l'occasion de blâmer nos fonctionnaires à cet égard.

● (6.30 p.m.)

L'opposition à mon amendement serait probablement motivée s'il s'agissait d'une inscription au début du *Feuilleton*, ce qui lui donnerait donc la priorité sur certains bills. Le parrain lui-même a supprimé le premier texte à la suite de son amendement et le mien porte sur le dernier numéro inscrit au *Feuilleton*. Quoi qu'il en soit, si l'autre endroit nous renvoie l'inscription appropriée, ce projet de loi retiendra sa priorité au *Feuilleton*, ce qui n'entraînera par conséquent aucun changement.

Il est rare que les articles à l'ordre du jour nous causent des ennuis. Lorsque des irrégularités sont survenues dans le passé, le parrain a retiré l'article en cause. Je ne me souviens pas d'erreurs semblables à celle-ci, mais toute irrégularité dans un bill d'initiative parlementaire entraînait son retrait et sa réinscription subséquente.

J'espère que les services de greffier seront aidés dans cette affaire par l'adoption de mon

amendement visant la suppression de ces deux articles. Ainsi, ils pourront être réinscrits, selon l'usage établi, une fois qu'une décision aura été rendue à l'autre endroit quant à savoir si ce bill a été dûment reçu et à quelle date il le sera. J'espère que les députés appuieront cet amendement afin d'aplanir cette difficulté exceptionnelle.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) n'a pas de toute évidence compris le principe sur lequel repose l'amendement, mais pour dissiper ses craintes que cette affaire pourrait entraîner une longue discussion, j'espère que tous les députés admettront que tous les articles inscrits convenablement ont toujours été mis en délibération par ordre chronologique. A cet égard, nos services de greffier ont assurément mérité le respect de tous les députés. A mon avis, la manière la plus facile de résoudre ce problème serait de réinscrire le bill après avoir consulté ceux qui l'ont parrainé à l'autre endroit. J'exhorte les députés à appuyer mon amendement.

M. l'Orateur suppléant: La motion proposée par le député d'High-Park (M. Cameron) portait sur une inscription dans les *Procès-verbaux* du 4 juillet et sur l'article huit, sous les bills privés. L'amendement proposé par le député de Timiskaming (M. Peters) est rédigé de telle manière qu'il représente une nouvelle question. Comme il en constitue une, de l'avis du président, on ne peut le considérer comme amendement à la motion originale proposée par le représentant d'High-Park. Je dois donc encore une fois déclarer l'amendement irrecevable.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots, mais comme je suis un peu naïf, je n'ai pu discerner le principe en cause dans cette affaire.

M. Howard: Il n'y en a aucun; c'est une compagnie d'assurance-vie.

M. Herridge: Il est évident que cette répétition n'est attribuable qu'à une simple erreur de plume d'un fonctionnaire. J'appuie la motion du député d'High-Park en vue de remédier à la situation. J'estime que c'est la chose sensée à faire, afin que la Chambre puisse poursuivre le débat sur le bill en question sans gaspiller de temps comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Au cours de mes 22 ans à la Chambre, j'ai vu divers fonctionnaires possédant de longues années de service être remplacés par des hommes plus jeunes. J'ai rarement vu le per-